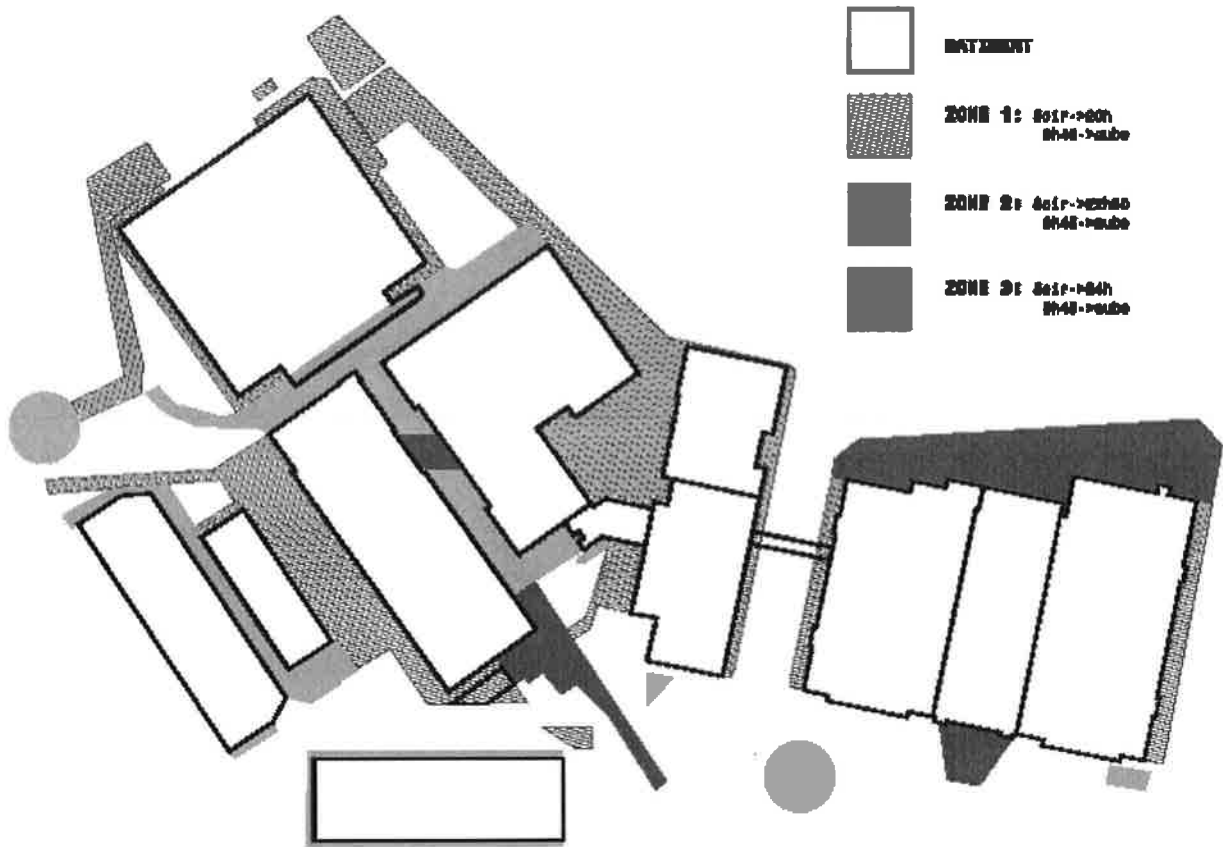


- ANNEXE 2 – CHARGES COMPRISES

PERIODES ET PLAGES HORAIRES pendant lesquelles la CHARGE est engagée par le PRENEUR	DEFINITION des CHARGES	OBSERVATIONS
Pendant toute la DUREE DU BAIL : Tous les jours calendaires 24H/24.	ASSURANCE INCENDIE Quote part de la prime d'assurance incendie souscrite par ViparisPorte de Versailles et couvrant en permanence les PAVILLONS, ainsi que les MATERIELS et EQUIPEMENTS.	
Pendant toute la DUREE DU BAIL : Tous les jours calendaires 24H/24, en dehors des jours d'ouverture de la MANIFESTATION.	SANITAIRES de SERVICE Maintenance des sanitaires de service. Consommables inclus.	
Pendant la DUREE DU BAIL, en dehors des jours d'ouverture des sanitaires publics, tous les jours calendaires de 8 h à 18 h.	SANITAIRES ENTREPRISES Maintenance d'un ou plusieurs blocs sanitaires par PAVILLON pour le besoin exclusif de la MANIFESTATION. Consommables inclus.	
Au plus tard à la signature du BAIL	PLANS Fourniture d'un exemplaire des PLANS sur support papier "avion" et, sur demande du PRENEUR, d'un exemplaire calque ou disquette (logiciel AUTOCAD, version 3.12 WINDOWS).	L'utilisation de ces PLANS est obligatoire (voir articles 6.2 et 6.3 des CONDITIONS GENERALES DU BAIL).
Pendant la PERIODE D'OUVERTURE DE LA MANIFESTATION : Tous les jours calendaires de l'heure d'ouverture, jusqu'à l'heure de fermeture de la MANIFESTATION, dans la plage horaire de 9H00 à 19H00.	VENTILATION Fonctionnement, contrôlé grâce à la Gestion Technique Centralisée (GTC), des EQUIPEMENTS de ventilation des Pavillons.	
Pendant la PERIODE D'OUVERTURE DE LA MANIFESTATION : Tous les jours calendaires de l'heure d'ouverture, jusqu'à l'heure de fermeture de la MANIFESTATION, dans la plage horaire de 9H00 à 19H00.	FONCTIONNEMENT DES POSTES SECURITE INCENDIE Fonctionnement des postes chargés de recevoir et d'acheminer les alarmes incendie sur l'ensemble du PARC.	
	ECLAIRAGES GENERAUX Mise à disposition et fonctionnement des éclairages généraux à l'intérieur des Pavillons selon les modalités suivantes qui constituent un minimum :	
Pendant la PERIODE D'OUVERTURE DE LA MANIFESTATION : Tous les jours calendaires de l'heure d'ouverture, jusqu'à l'heure de fermeture de la MANIFESTATION, dans la plage horaire de 9H00 à 19H00.	Éclairage "Plein feu", sauf dérogation du Laboratoire de la Préfecture de Paris compte tenu du caractère particulier de la MANIFESTATION ou de ses installations.	
Pendant les périodes de montage ou de démontage de la MANIFESTATION, suivant les horaires de travail des entreprises que le PRENEUR indiquera au BAILLEUR.	Éclairage "Travail"	Selon demande écrite du PRENEUR.
Pendant la DUREE DU BAIL, en dehors des périodes et plages horaires définies ci-dessus.	Éclairage "Garde".	Selon demande écrite du PRENEUR.
Pendant la PERIODE D'OUVERTURE DE LA MANIFESTATION : Tous les jours calendaires de 1/2 heure avant l'heure d'ouverture, et jusqu'à 1/2 heure après l'heure de fermeture de la MANIFESTATION, quand les horaires sont inclus dans la plage horaire de 9H00 à 19H00.	ECLAIRAGE DE SECURITE Mise à disposition et fonctionnement des systèmes d'éclairage de sécurité d'ambiance et de balisage, énergie comprise.	
Pendant la PERIODE D'OCCUPATION DU SITE.	ECLAIRAGES PUBLICS Mise en fonctionnement par zone de l'éclairage des voies, chemins d'accès et terrasses extérieures nécessaires à la manifestation, énergie comprise (selon plan joint en annexe).	
Pendant la PERIODE D'OUVERTURE DE LA MANIFESTATION : Tous les jours calendaires de l'heure d'ouverture, jusqu'à l'heure de fermeture de la MANIFESTATION, dans la plage horaire de 9H00 à 19H00.	COLLECTEURS DE DECHETS Surveillance et relevé des corbeilles à papier installées par Viparis Porte de Versailles le long des voies piétonnes du PARC. Le relevé s'effectue plusieurs fois par jour si le remplissage le justifie. Leurs abords immédiats sont également nettoyés.	
Pendant la PERIODE D'OUVERTURE DE LA MANIFESTATION : Tous les jours calendaires. Horaires adaptés à la MANIFESTATION entre 9H00 et 19H00.	HOTESSE POINT INFORMATION Présence au Point Information Porte A d'une ou plusieurs hôtesses bilingues Français, Anglais.	Fermeture éventuelle entre 12 h 30 et 13 h 30.

<p>Pendant la PERIODE D'OUVERTURE DE LA MANIFESTATION : Pendant les horaires d'ouverture du Point Information.</p>	<p>ACCUEIL DES HANDICAPES Des fauteuils roulants peuvent être empruntés au Point Information pour la durée de la visite du salon.</p>	<p>En dehors des horaires d'ouverture du Point Information, le service est rendu par le Poste Central de Surveillance. Dans la limite des disponibilités des fauteuils roulants et contre dépôt de caution.</p>
<p>Pendant la PERIODE D'OUVERTURE DE LA MANIFESTATION : Tous les jours calendaires de l'heure d'ouverture, jusqu'à l'heure de fermeture de la MANIFESTATION, dans la plage horaire de 9H00 à 19H00.</p>	<p>LIFTIERES Présence d'une liftière dans chaque ascenseur en service du PAVILLON 7</p>	<p>Pour assurer la qualité du service le Personnel sera sur place 1/2 heure avant et 1/2 heure après.</p>
<p>Pendant la PERIODE D'OUVERTURE DE LA MANIFESTATION : de 1 heure avant l'ouverture le premier jour, jusqu'à l'heure de fermeture le dernier jour.</p>	<p>PARKING OFFICIEL Mise à disposition de surfaces appropriées pour le stationnement de voitures particulières en fonction des surfaces disponibles et sur la base d'une place pour 350m2 loués. Ces surfaces de stationnement sont sous la garde du PRENEUR qui doit en assurer le barriérage, le gardiennage et la signalisation. Seuls seront admis à pénétrer sur le PARC pour avoir accès à ces surfaces de stationnement, les véhicules légers munis d'un laissez-passer fourni par Viparis Porte de Versailles.</p>	<p>Les véhicules Viparis Porte de Versailles peuvent, si nécessaire, y stationner.</p>
<p>Pendant la PERIODE D'OUVERTURE DE LA MANIFESTATION : Tous les jours calendaires de 1 heure avant l'heure d'ouverture, jusqu'à 1 heure après l'heure de fermeture de la MANIFESTATION, quand les horaires sont inclus dans la plage horaire de 9H00 à 19H00. Avant-veille de la DATE D'OUVERTURE DE LA MANIFESTATION, de 8H00 à 18H00. Veille de la DATE D'OUVERTURE DE LA MANIFESTATION de 8H00 à 19H00. Lendemain de la DATE DE FERMETURE DE LA MANIFESTATION de 8H00 à 18H00.</p>	<p>ASSISTANCE TECHNIQUE Dépannages ou travaux d'entretien courant requis ou non par le PRENEUR réalisés dans l'enceinte du PARC par le personnel d'intervention.</p>	
<p>Pendant la PERIODE D'OUVERTURE DE LA MANIFESTATION : Tous les jours calendaires de 1 heure avant l'heure d'ouverture, jusqu'à 1 heure après l'heure de fermeture de la MANIFESTATION, quand les horaires sont inclus dans la plage horaire de 9H00 à 19H00.</p>	<p>ASCENSEURS ESCALIERS MECANQUES Fonctionnement des escaliers mécaniques et ascenseurs (hors ORION) donnant accès au SITE, ou assurant la communication entre plusieurs SURFACES INTERIEURES ou EXTERIEURES D'EXPOSITION ou SURFACES ANNEXES</p>	
<p>Pendant la PERIODE D'OUVERTURE DE LA MANIFESTATION : Tous les jours calendaires de l'heure d'ouverture, jusqu'à l'heure de fermeture de la MANIFESTATION, dans la plage horaire de 9H00 à 19H00.</p>	<p>POMPIERS DE PARIS Equipe d'intervention du service de sécurité incendie et personnels d'exploitation des PSI* des bâtiments 1 et 4. Présence d'un minimum de trois agents ERP qualifiés 2e degré et d'un véhicule léger d'intervention et de secours au poste central de sécurité de Viparis Porte de Versailles. Dans les PSI des bâtiments 1 et 4 présence d'un agent ERP qualifié 2e degré. • PSI = Poste de sécurité incendie</p>	<p>Suivant la nature de la MANIFESTATION ou des produits présentés, les Services de Sécurité de la Préfecture peuvent demander un nombre plus important de Sapeurs-Pompiers.</p>
<p>Pendant la PERIODE D'OUVERTURE DE LA MANIFESTATION : Tous les jours calendaires de l'heure d'ouverture jusqu'à l'heure de fermeture de la MANIFESTATION, dans la plage horaire de 9H00 à 19H00. En dehors de la PERIODE D'OUVERTURE DE LA MANIFESTATION : - avant-veille de la DATE D'OUVERTURE DE LA MANIFESTATION, de 8H00 à 18H00. - veille de la DATE D'OUVERTURE DE LA MANIFESTATION, de 8H00 à 22H00. Lendemain de la DATE DE FERMETURE DE LA MANIFESTATION, de 8H00 à 18H00.</p>	<p>SANITAIRES PUBLIQUES - Maintenance de tous les blocs sanitaires faisant partie du SITE, - Maintien en bon état de propreté grâce à la présence d'un ou plusieurs préposés selon les cas, - Fourniture des consommables.</p>	<p>Pour assurer la qualité du service le Personnel sera sur place 1/2 heure avant et 1/2 heure après.</p>
<p>Pendant la PERIODE D'OUVERTURE DE LA MANIFESTATION : Tous les jours calendaires de 1 heure avant l'heure d'ouverture, jusqu'à 1 heure après l'heure de fermeture de la MANIFESTATION, quand les horaires sont inclus dans la plage horaire de 9H00 à 19 H 00.</p>	<p>TRANSPORT PIETONNIER ORION Fonctionnement, chauffage, ventilation, éclairage et énergie électrique du système de transport piétonnier ORION mis en place entre les PAVILLONS, PARKINGS, RESTAURANTS et salles de réunions du PARC utilisés.</p>	
<p>Pendant toute la DUREE D'OCCUPATION du SITE de 7 H 00 à 23 H 00.</p>	<p>ACCES CIRCULATION Contrôle de l'accès des véhicules au PARC, celui de la circulation et du stationnement dans son enceinte, le tout par la mise en oeuvre de moyens appropriés selon les horaires et la nature de la MANIFESTATION.</p>	<p>La circulation et le stationnement dans le PARC sont strictement réglementés. Viparis Porte de Versailles se réserve le droit de déplacer ou d'immobiliser sans préavis et aux risques et périls des usagers tout véhicule ou matériel dont le stationnement ou la circulation pourrait nuire à la sécurité ou gêner les conditions d'exploitation du PARC, et de répercuter au contrevenant l'ensemble des frais consécutifs à son immobilisation ou à son enlèvement et à son stationnement, dans une zone réservée à cet effet. Toute zone de rupture de charge à organiser hors du PARC donnera lieu à facturation supplémentaire sur devis.</p>

ECLAIRAGE PUBLIC HORAIRE PAR TYPE DE ZONE



- ANNEXE 3 – CHARGES SUPPLEMENTAIRES

DEFINITION des CHARGES SUPPLEMENTAIRES	CHARGES COMPRISES IMPACTEES	OBSERVATIONS
Consommation ELECTRIQUE (puissance électrique consommée valorisée en Kw)	SANITAIRES de SERVICE SANITAIRES ENTREPRISES SANITAIRES PUBLIQUES VENTILATION ECLAIRAGES GENERAUX	
Autres FLUIDES (puissance calorifique consommée valorisée en Kw)	VENTILATION	
Dépassements d'horaires	VENTILATION FONCTIONNEMENT DES POSTES SECURITE INCENDIE ECLAIRAGE DE SECURITE ECLAIRAGES PUBLICS COLLECTEURS DE DECHETS HOTESSE POINT INFORMATION LIFTIERES ASSISTANCE TECHNIQUE ASCENSEURS ESCALIERS MECANIQUES SANITAIRES PUBLIQUES TRANSPORT PIETONNIER ORION	Tout dépassement d'horaire donne lieu à facturation supplémentaire.
Dépassements d'horaires et de volume	POMPIERS DE PARIS	Suivant la nature de la MANIFESTATION ou des produits présentés, les Services de Sécurité de la Préfecture peuvent demander un nombre plus important de Sapeurs-Pompiers. Le coût correspondant sera facturé au PRENEUR. Tout dépassement d'horaire donne lieu à facturation supplémentaire.
La veille de l'OUVERTURE DE LA MANIFESTATION à partir de 19H00. Pendant la PERIODE D'OUVERTURE DE LA MANIFESTATION quand l'heure d'ouverture au public se situe avant 9 H 00 et/ou l'heure de fermeture se situe après 19 H 00, ou en cas de réception après 19 H 00.	NOCTURNES Prolongation pendant la PERIODE D'OUVERTURE DE LA MANIFESTATION.	Selon demande écrite du PRENEUR.